



Un moniteur d'auto-école vient dispenser 10 heures de cours théoriques sur le code de la route à des élèves de seconde du lycée agricole de Fontaine-lès-vervins. Camille Tyrou

ÉDUCATION

MOTIVÉS PAR LE CODE DE LA ROUTE AU LYCÉE

FONTAINE-LÈS-VERVINS Depuis début novembre, les élèves du lycée agricole de Thiérache expérimentent le code de la route au lycée, avec des cours théoriques dispensés par un moniteur d'auto-école.

Distances de sécurité, signalisation, règles de priorité, comportement en cas d'accident, dangers de l'alcool et des drogues au volant. Voici les diverses leçons que suivent les élèves de seconde au lycée agricole de Thiérache (LEGTA), à raison de quatre séances par semaine. « On est très motivés pour décrocher le code d'ici la fin de l'année,

alors on s'y met vraiment à fond pendant les leçons », raconte Nathan à l'issue du cours. En effet, depuis début novembre, l'expérimentation de l'apprentissage du code de la route, financée à 50-50 par l'État et la Région, se poursuit dans huit établissements de Thiérache : le LEGTA, le lycée Joliot-Curie d'Hirson, la MFR de La Capelle, la

MFR de Beauregard, le CFA de La Capelle, le lycée Saint-Joseph de Fontaine, le lycée Françoise-Dolto de Guise et le lycée Sainte-Sophie de Bohain-en-Vermandois. Elle durera jusqu'à la fin de l'année scolaire.

SEULEMENT 30 € POUR PASSER LE CODE Répartis en petits groupes, les élèves assistent à une leçon particulière

L'ESSENTIEL

• **92 élèves** du LEGTA de Fontaine-lès-Vervins suivent depuis début novembre des cours de code de la route gratuits au sein même du lycée.

• **60 000 euros** : c'est le coût de cette expérimentation, financée à 50 % par l'État et 50 % par la Région, dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

• **30 €** : c'est la modique somme que devra déboursier la petite centaine d'élèves pour s'inscrire à l'examen du code de la route.

d'un moniteur d'auto-école. Le but : les motiver et favoriser leur réussite à l'examen. « Je dispense des leçons par thématique, en parallèle des séances de prépa-code sur informatique, qu'ils font chez eux. Ça ne peut que renforcer leurs connaissances. Ils peuvent poser des questions quand ils ne comprennent pas. Il faut comprendre les choses avant de pouvoir les pratiquer. C'est une approche différente de l'auto-école, où l'on apprend sur un manuel », estime Dominique, le moniteur. Une personne en service civique est également présente toute l'année pour aider les élèves qui rencontreraient des difficultés dans l'apprentissage du code de la route. Au LEGTA, ce sont ainsi pas moins de 92 élèves qui assistent à ces cours de code gratuits, avant de passer l'examen au lycée en fin d'année. Seulement 30 € par élève seront demandés pour l'inscription à l'examen. Mais pour le moment, aucune date n'a encore été fixée. « Nous établirons

une date quand le moniteur et les élèves se sentiront prêts pour l'examen », confie le proviseur, Henry-Louis Bourgeois.

Cette chance qu'on leur offre, ces élèves de seconde entendent bien la saisir. « On habite presque tous dans des villages aux alentours du lycée. Le côté pratique de passer le code dans l'établissement est très intéressant. Ça évite les galères pour se rendre à l'auto-école, c'est beaucoup plus simple », ajoute Pierre, un copain de Nathan, satisfait de cette nouvelle formule. « Ça coûte carrément moins cher que dans une auto-école. C'est une chance, alors ça motive encore plus pour le décrocher », renchérit Raphaël, un autre camarade de seconde.

« Ça coûte carrément moins cher que dans une auto-école. C'est une chance, alors ça motive encore plus pour le décrocher »

Raphaël, élève en seconde au LEGTA

Si cette initiative ne coûte pas bien cher au portefeuille des élèves, c'est en partie grâce au député de la circonscription de Thiérache, Jean-Louis Bricout, qui en a fait son cheval de bataille. « La mobilité est un problème dans la ruralité. Le permis est une réelle liberté. C'est la clé pour obtenir un emploi, notamment en Thiérache. Alors j'espère que vous êtes tous motivés pour le décrocher ! » conclut Jean-Louis Bricout. ■

CAMILLE TYROU